

**CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE  
POUR LES AIDES SPECIALISEES, LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES  
ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP  
(CAPA-SH)  
Session 2010**

**Réf. :** Décret n°2004-13 du 5 janvier 2004  
Arrêtés du 5 janvier 2004 publiés au B.O. spécial n°4 du 26 février 2004  
(options et organisation de l'examen).

L'examen du CAPA-SH est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires de l'enseignement public ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privé sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou de professeur des écoles.

Une session d'examen sera ouverte **à partir du mardi 27 avril 2010.**

La date limite de dépôt des mémoires est fixée au **mardi 6 avril 2010.**

**Le registre des inscriptions est ouvert  
jusqu'au vendredi 11 décembre 2009  
à l'Inspection Académique de la Somme**

Les dossiers d'inscription seront :

- **envoyés sur demande écrite**, accompagnée d'une enveloppe (format 22,9 x 32,4) libellée à l'adresse du candidat, affranchie à 0,90 €, adressée à :

Inspection académique de la Somme  
Secrétariat Général  
4 rue Germain Bleuet  
BP 2607  
80026 AMIENS CEDEX 1

- ou **remis aux candidats** qui se présenteront au Secrétariat Général de l'Inspection Académique de la Somme.

**Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique.**

La date du 11 décembre 2009 est la date limite de réception des dossiers à l'Inspection Académique de la Somme.

En cas d'envoi par la poste, le cachet de celle-ci fera foi (le 11 décembre 2009 à minuit). **Aucune justification d'une oblitération tardive ne sera acceptée.**

Aucun dossier ne peut être accepté hors délai, quel que soit le motif invoqué. La règle est d'application stricte et ne souffre aucune dérogation.